

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE FONTIERS-CABARDES

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/5 000

PRESCRIPTION DU PLU : 08 avril 2019

DEBAT SUR LE PADD : 07 juin 2021

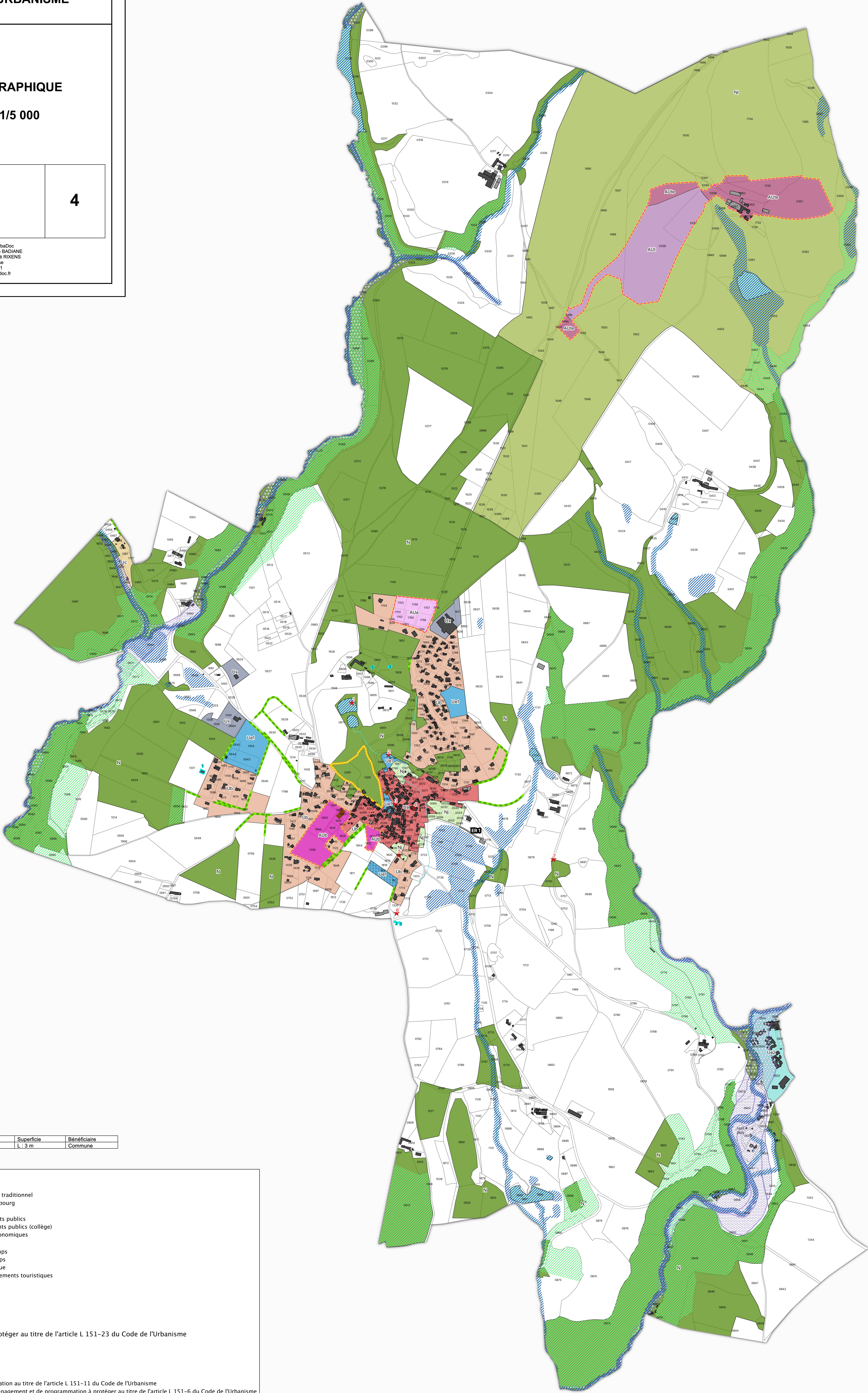
ARRÊT DU PLU : 02 novembre 2021

ENQUÊTE PUBLIQUE : 07 juin au 12 juillet 2022

APPROBATION DU PLU : 19 décembre 2022

4

Bureau d'études Urbadoc
Chef de projet : Etienne BADIOANE
28 Impasse Jean André RIXENS
31200 Toulouse
05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr



Liste des emplacements réservés

Numéro	Désignation	Lieu-dit	Superficie	Bénéficiaire
1	Création de voie	Taurou	L : 3 m	Commune

Légende

- Zones Urbaines**
- Ua : zone urbaine relative au centre-bourg traditionnel
 - Ub : zone urbaine d'extensions du centre-bourg
 - Uc : zone urbaine d'habitat mixte
 - Ue1 : zone urbaine à vocation d'équipements publics
 - Ue2 : zone urbaine à vocation d'équipements publics (collège)
 - Ux : zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Zones à Urbaniser**
- AU : Zone à urbaniser dans un premier temps
 - AU1 : Zone à urbaniser dans un second temps
 - AU2 : Zone à urbaniser à vocation touristique
 - AU3 : Zone à urbaniser à vocation d'équipements touristiques
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
 - NJ : Zone naturelle de jardin
 - NI : Zone naturelle de loisirs
- Zone Agricole**
- A : Zone agricole
- Éléments de la trame verte et bleue à protéger au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme**
- Trame verte
 - Trame bleue
 - Hale
 - Arbre remarquable
- Autre légende**
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L 151-11 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation à protéger au titre de l'article L 151-6 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur paysager à protéger au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Élément de petit patrimoine à protéger au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Cimetière
 - Emplacement réservé au titre de l'article L 151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Atlas des zones inondables
 - Mise à jour du bâti (à titre indicatif)

